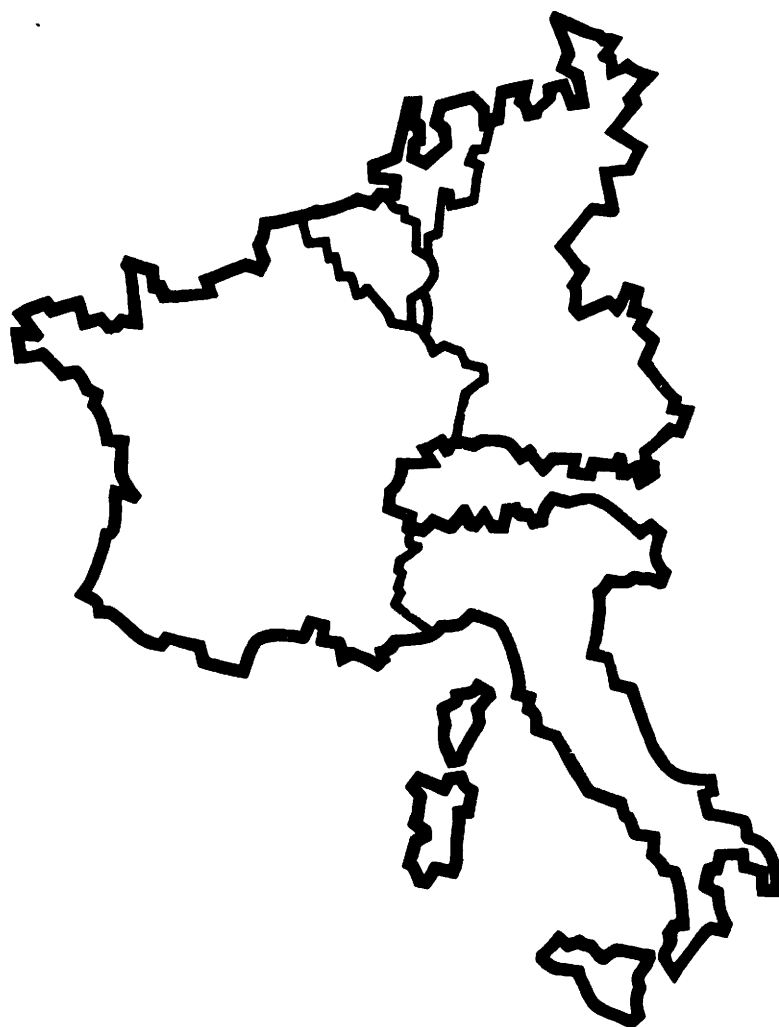


COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ



RAPPORT FINANCIER

pour l'année 1964

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

Rapport financier

pour l'année 1964

N° 10

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

Dino Del Bo	Président
Albert Coppé	Vice-président
Albert Wehrer	Membre de la Haute Autorité
Paul Finet	Membre de la Haute Autorité
Roger Reynaud	Membre de la Haute Autorité
Pierre-Olivier Lapie	Membre de la Haute Autorité
Fritz Hellwig	Membre de la Haute Autorité
Karl M. Hettlage	Membre de la Haute Autorité
Johannes Linthorst Homan	Membre de la Haute Autorité
Hans Skribanowitz	Directeur général du crédit et des investissements
Giorgio Signorini	Directeur général de l'adminis- tration et des finances (jusqu'au 18 janvier 1965)
Joseph Dinjeart	Directeur général de l'adminis- tration et des finances (à partir du 19 janvier 1965)

Les données chiffrées présentées dans ce rapport, ainsi que le bilan et l'état des recettes et des dépenses de la Haute Autorité, joints en annexe, sont exprimés en unités de compte de l'Accord monétaire européen (A.M.E.). Les montants en unités de compte représentent des valeurs en diverses monnaies nationales, converties sur la base des parités suivantes:

Une unité de compte A.M.E. =

\$ U.S.A.	1,—
DM	4,—
FB	50,—
FF	4,93706
Lit.	625,—
FL	50,—
Fl.	3,62
FS	4,37282
£	0,35714

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I — Le prélèvement	8
II — Financement de la réadaptation	8
III — Financement de la recherche technique et économique	10
IV — Récapitulation des recettes et des dépenses et affectation des avoirs de la Haute Autorité	11
V — Le placement des fonds de la Haute Autorité	12
VI — Les opérations d'emprunts	13
VII — Les opérations de prêts et de garanties	16
VIII — Conclusions et perspectives	21

ANNEXES:

État des recettes et des dépenses pour l'année 1964

Bilan au 31 décembre 1964

LUXEMBOURG, LE 25 JANVIER 1965

Le présent rapport financier se réfère à l'année 1964 qui représente la douzième année d'activité financière de la Haute Autorité.

Ainsi qu'il apparaîtra dans les chapitres qui suivent, l'année couverte par le présent rapport peut être caractérisée par ce qui suit:

- le taux du prélèvement, qui était de 0,20 % en 1963, a été maintenu à ce niveau;
- comme en 1963, les différents emprunts ont été contractés exclusivement en Europe;
- les emprunts contractés et les prêts accordés ont, au cours de 1964, atteint 128 millions et 131 millions d'unités de compte respectivement.

Les opérations réalisées en 1964 ont porté le montant des emprunts émis ou contractés depuis 1954 par la Haute Autorité à 505 millions d'unités de compte, tandis que l'ensemble des prêts et garanties accordés par l'institution pendant la même période a atteint la somme de 625 millions d'unités de compte.

I - LE PRÉLÈVEMENT

Les recettes du prélèvement ont atteint en 1964 un montant de 20,22 millions d'unités de compte contre 18,97 millions d'unités de compte en 1963.

Le taux du prélèvement est resté inchangé à 0,20 % au cours des années 1963 et 1964; l'accroissement de 1,25 million d'unités de compte en 1964 est exclusivement dû à une augmentation de la production dans l'industrie sidérurgique.

D'une année à l'autre, la quote-part de l'industrie charbonnière, dans les recettes du prélèvement, est tombée de 31 % à 27 %, alors que celle de l'industrie sidérurgique a progressé de 69 % à 73 %. Comme il ressort du tableau ci-dessous, les pourcentages par pays n'ont pas subi de modification sensible.

TABLEAU 1

Répartition des recettes du prélèvement par secteur et par pays

	1963		1964	
	En millions d'unités de compte	%	En millions d'unités de compte	%
A - Répartition par secteur				
Industrie charbonnière . .	5,92	31	5,40	27
Industrie sidérurgique . .	13,05	69	14,82	73
Total	18,97	100	20,22	100
B - Répartition par pays				
Allemagne (R. F.)	9,54	50,3	10,36	51,2
Belgique	1,62	8,5	1,78	8,8
France	4,30	22,7	4,53	22,4
Italie	2,13	11,2	2,05	10,1
Luxembourg	0,59	3,1	0,66	3,3
Pays-Bas	0,79	4,2	0,84	4,2
Communauté	18,97	100,0	20,22	100,0

II - FINANCEMENT DE LA RÉADAPTATION

Au cours de l'année 1964 ont été décidées des aides au titre de l'article 56 du traité pour un montant de 1,97 million d'unités de compte (contre 4,33 millions d'unités de compte pour l'année 1963) en faveur d'ouvriers licenciés d'entreprises allemandes, belges et françaises. Il convient de rappeler ici que la Haute Autorité ne peut intervenir, dans le cadre de l'article 56 du traité, qu'à la demande des gouvernements intéressés et dans la mesure où ceux-ci acceptent de supporter au moins 50 % des dépenses de réadaptation.

Dans le tableau 2 ci-dessous sont repris les différents mouvements opérés au sein de la provision pour réadaptation au cours de l'année 1964. Il y apparaît qu'en dehors d'une augmentation due aux engagements pris au titre de l'article 56 cités plus haut, certaines réductions ont été opérées, tant en raison de paiements effectués au cours de cette même année (qui se montent pour 1964 à 2,37 millions d'unités de compte) que surtout en raison d'engagements antérieurs devenus sans objet (5,25 millions d'unités de compte dont 0,32 se rapportant au financement de stocks, financement qui vient ainsi à son terme).

Il convient enfin de préciser que la provision pour réadaptation comprend outre le montant des engagements pris et auxquels la Haute Autorité devra faire face (12,48 millions) la contrepartie des prêts en cours (0,29 million) et une réserve conjoncturelle de 10 millions d'unités de compte.

TABLEAU 2

**Contribution de la Haute Autorité au financement
des mesures de réadaptation et provisions y relatives**

(en milliers d'unités de compte)

	Provisions au 31-12-1963	Engagements contractés en 1964	Réductions opérées en 1964	Provisions au 31-12-1964
<i>A - Types de mesures</i>				
Réadaptation au titre du § 23 de la convention . . .	4.553	—	3.953	600
Réadaptation au titre de l'article 56 du traité . . .	13.259	1.974	3.349	11.884
Financement de stocks . . .	321 ⁽¹⁾	—	321	—
Total	18.133	1.974	7.623 ⁽²⁾	12.484

B - Provisions

A côté de la provision au 31 décembre 1964 de	12.484
destinée à la couverture des engagements souscrits, il y a lieu de considérer:	
— la contrepartie des prêts en cours	298
— le montant disponible conservé à titre de réserve conjoncturelle	10.000
Provision totale	22.782

⁽¹⁾ Chiffre rectifié.

⁽²⁾ Dont 5.253 milliers d'unités de compte correspondant à des engagements annulés ou devenus sans objet.

III - FINANCEMENT DE LA RECHERCHE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'effort de la Haute Autorité dans ce domaine s'est poursuivi au cours de l'année 1964.

Il est rappelé que les aides financières accordées par la Haute Autorité sont, en règle générale, des aides à fonds perdus; dans des cas tout à fait particuliers, quelques prêts ont été accordés, dont la quasi-totalité dans le secteur de la construction expérimentale de maisons ouvrières.

Les nouveaux crédits accordés pendant l'année couverte par le présent rapport se sont montés à 5,42 millions d'unités de compte contre 8,05 millions en 1963. Parallèlement, les recherches, dont le financement avait été antérieurement décidé, ont continué de s'accomplir, donnant lieu à des versements globaux de 4,73 millions d'unités de compte. Le montant de la provision au 31 décembre 1964 a été ajusté en conséquence.

Enfin, il convient de préciser que la provision pour recherche comprend, outre le montant des engagements pris et auxquels la Haute Autorité devra faire face (20,16 millions d'unités de compte, représentant les paiements restant à effectuer sur les contrats d'aides financières signés par la Haute Autorité), la contrepartie des prêts en cours (2,79 millions d'unités de compte) et une réserve conjoncturelle de 3 millions d'unités de compte.

TABLEAU 3

Contribution de la Haute Autorité au financement de la recherche technique et économique et provisions y relatives

(en milliers d'unités de compte)

	Provisions au 31-12-1963	Engagements contractés en 1964	Réductions opérées en 1964	Provisions au 31-12-1964
<i>A - Types de recherche</i>				
Techniques sidérurgiques	4.414	232	849	3.797
Techniques charbonnières	7.879	3.359	1.971	9.267
Mineral de fer et autres minerais	3.996	—	891	3.105
Construction expérimentale de maisons ouvrières	136	—	67	69
Hygiène, sécurité et mé- decine du travail	3.045	1.834	952	3.927
Total	19.470	5.425	4.730	20.165
<i>B - Provisions</i>				
A côté de la provision au 31 décembre 1964 de				20.165
destinée à la couverture des engagements souscrits, il y a lieu de considérer:				
— la contrepartie des prêts en cours				2.786
— le montant disponible conservé à titre de réserve conjoncturelle				3.000
			Provision totale	25.951

IV - RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET AFFECTATION DES AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITÉ

Les tableaux ci-dessous permettent une comparaison des recettes et dépenses effectives de la Haute Autorité pendant les années 1963 et 1964 tout en donnant une vue synthétique de la situation financière de la Haute Autorité à la fin de ces deux années.

TABLEAU 4

Recettes de la Haute Autorité

(en millions d'unités de compte)

Catégorie de recettes	1963	1964
Prélèvement	18,45	20,22
Intérêts sur dépôts et portefeuille	7,83	7,93
Amendes et majorations pour retard	0,01	0,02
Recettes du fonds des pensions	1,95	1,75
Divers	0,43	0,42
Total des recettes budgétaires	28,67	30,34
Recettes du service des prêts	16,75	20,55
Total des recettes	45,42	50,89

L'augmentation des recettes budgétaires de la Haute Autorité au cours de l'année 1964 s'explique essentiellement par un accroissement du produit du prélèvement dont les raisons ont été commentées dans le chapitre I.

TABLEAU 5

Dépenses de la Haute Autorité

(en millions d'unités de compte)

Catégorie de dépenses	1963	1964
Dépenses administratives	14,87	16,48
Frais financiers, notamment frais d'émission d'emprunts	1,33	4,75
Aides non remboursables pour la réadaptation	1,94	2,37
Aides non remboursables pour la recherche	4,08	4,73
Dépenses de pensions	0,33	0,72
Total des dépenses budgétaires	22,55	29,05
Dépenses du service des emprunts	15,21	18,63
Total des dépenses	37,76	47,68

Il est rappelé que sous le poste «Dépenses administratives» sont comprises également les participations de la Haute Autorité aux dépenses administratives des autres institutions de la Communauté (Parlement européen, Conseil de ministres, Cour de justice).

Enfin, il convient de préciser que l'augmentation des frais financiers s'explique par l'accroissement sensible du volume des émissions d'emprunts réalisées en 1964.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'ensemble des fonds et provisions au cours des trois dernières années.

TABLEAU 6

Évolution des fonds et provisions

(en millions d'unités de compte)

	Situation au 31-12-1962	Change- ments en 1963	Situation au 31-12-1963	Change- ments en 1964	Situation au 31-12-1964
I. a) Fonds de garantie	100,00	—	100,00	—	100,00
b) Réserve spéciale	50,32	+ 8,50	58,82	+ 7,37	66,19
II. Provisions					
a) pour la réadaptation	37,37	— 3,65	33,72	— 10,94	22,78
b) pour la recherche	21,37	+ 3,93	25,30	+ 0,65	25,95
III. a) Fonds des pensions	11,02	+ 1,62	12,64	+ 1,02	13,66
b) Couverture des engagements conditionnels	2,00	—	2,00	+ 4,00	6,00
	222,08	+ 10,40	232,48	+ 2,10	234,58
IV. Solde non affecté	23,12	— 2,73	20,39	+ 1,09	21,48
Total	245,20	+ 7,67	252,87	+ 3,19	256,06

V - LE PLACEMENT DES FONDS DE LA HAUTE AUTORITÉ

En 1964, comme au cours des années précédentes, la politique de la Haute Autorité a visé à la fois à une augmentation des rendements et au maintien d'une liquidité suffisante. Comme par le passé, les produits du prélèvement et les recettes d'intérêts ont été maintenus pour l'essentiel dans leur pays d'origine.

Ces recettes d'intérêts, en provenance des dépôts et du portefeuille, se sont élevées à 7,93 millions d'unités de compte contre 7,83 millions en 1963. Un montant de 6,49 millions a été viré à la réserve spéciale dont les fonds sont destinés au financement de la construction de maisons ouvrières.

Les banques de la Communauté, auprès desquelles sont placés les fonds de la Haute Autorité, accordent aux entreprises du charbon et de l'acier, sur l'initiative de l'institution, mais sous leur propre responsabilité, des prêts additionnels à moyen terme. Ces prêts, en monnaies nationales, atteignent jusqu'à 10 ans et leurs taux d'intérêt sont modérés. A la fin de 1964, le montant total des prêts consentis atteignait 185,96 millions d'unités de compte et leur en-cours s'élevait à 93,85 millions d'unités de compte. La répartition par pays était en millions d'unités de compte la suivante:

Allemagne (R. F.)	53,55
France	17,22
Italie	12,26
Belgique	6,82
Luxembourg	4,00
Pays-Bas	—
Total	93,85

VI - LES OPÉRATIONS D'EMPRUNTS

Les dépenses d'investissements des entreprises — qui avaient atteint en 1963 le montant de 1,8 milliard d'unités de compte — auraient, selon les données actuellement disponibles, marqué en 1964 un léger recul. Comme au cours de l'année précédente, les nouveaux projets entrepris ont été peu nombreux et les dépenses ont, pour la plupart, correspondu à l'achèvement de travaux commencés au cours de la période antérieure. Néanmoins, les demandes de prêts introduites par les entreprises auprès de la Haute Autorité sont restées importantes; leur niveau élevé s'explique tant par la diminution des possibilités d'autofinancement que par la difficulté pour beaucoup d'entreprises de couvrir la totalité de leurs besoins de financement par des appels directs aux marchés des capitaux.

La Haute Autorité a ainsi été amenée à poursuivre ses efforts en vue de se procurer des fonds d'emprunts à long terme assortis de conditions favorables. Le montant total des emprunts — 127,79 millions d'unités de compte — contractés exclusivement sur les marchés européens des capitaux a largement dépassé celui des émissions des années précédentes.

Le volume des émissions s'explique par le fait que, au cours de 1964, la Haute Autorité a été en mesure, pour la première fois, de faire appel aux ressources de certains marchés européens. Ainsi, l'amélioration constante des possibilités offertes par le marché allemand aux émissions internationales a permis à la Haute Autorité d'émettre un emprunt public dans la République fédérale. Immédiatement après, l'institution a également pu émettre un emprunt sur le marché français; cette opération est d'autant plus remarquable qu'elle constitue à la fois la première émission publique de la Haute Autorité sur ce marché et la première émission internationale réalisée à Paris depuis la fin de la guerre.

Enfin, la Haute Autorité a pu élargir ses possibilités de financement grâce au placement, réalisé par un syndicat bancaire international, d'un emprunt de dollars U.S.A. sur le marché européen des capitaux. Ce syndicat comprenait un grand nombre de banques appartenant aux différents pays ci-après: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède. Cette réalisation fait apparaître le développement des marchés européens des capitaux depuis le milieu de 1963 ainsi que l'importance croissante de l'Europe pour le placement d'emprunts internationaux.

Les emprunts émis ou contractés au cours de l'année écoulée, pour un total de 127,79 millions d'unités de compte, présentent les caractéristiques suivantes:

- 1) DM 100 millions: emprunt privé contracté auprès d'un groupe de banques allemandes au taux de $5\frac{3}{4}$ % l'an, à une durée de 12 ans.
- 2) DM 100 millions: émission obligataire prise ferme par un syndicat de banques allemandes sous la conduite de la Deutsche Bank et de la Dresdner Bank. Les obligations ont été émises au cours de $98\frac{1}{2}$ %.

Leur taux d'intérêt est de $5\frac{1}{2}$ % l'an et leur durée de 15 ans. Ces obligations sont cotées aux bourses de Francfort, Düsseldorf, Berlin, Hambourg et Munich.

- 3) DM 30 millions: emprunt privé contracté auprès d'une banque allemande au taux d'intérêt de $5\frac{3}{4}$ % l'an et à une durée de 12 ans.
- 4) FF 150 millions: émission obligataire prise ferme par un syndicat de banques françaises sous la conduite de MM. Lazard frères et C^{ie}, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société générale. Les obligations, émises au cours de 98,30 %, portent intérêt à 5 % l'an et ont une durée de 20 ans. Elles sont cotées à la Bourse de Paris.
- 5) Fl. 25 millions: émission obligataire prise ferme, au pair, par un syndicat de banques néerlandaises sous la conduite de l'Amsterdamsche Bank et de la Nederlandsche Handel-Maatschappij. L'emprunt, émis au pair, porte intérêt au taux de $5\frac{3}{4}$ % et a une durée de 20 ans. Il est coté à la Bourse d'Amsterdam.
- 6) \$ U.S.A. 30 millions: émission obligataire effectuée à Luxembourg et prise ferme par un syndicat bancaire international conduit par S.G. Warburg & Co. Limited, Hambros Bank Limited, N.M. Rothschild & Sons, la Kredietbank S.A. luxembourgeoise, la Banque européenne du Luxembourg, la Banque générale du Luxembourg, la Banque internationale à Luxembourg, la Caisse d'épargne de l'État du grand-duché de Luxembourg. L'emprunt, émis à 99 %, porte intérêt à $5\frac{1}{4}$ % et a une durée de 20 ans. Il est coté aux Bourses de Luxembourg et de Londres.
- 7) FL 150 millions: emprunt privé contracté auprès d'un investisseur institutionnel luxembourgeois au taux de $5\frac{3}{8}$ % l'an et pour une durée de 20 ans.

Les opérations réalisées en 1964 ont porté le montant des emprunts émis ou contractés jusqu'à présent par la Haute Autorité à 505,18 millions d'unités de compte. Les amortissements effectués sur ces emprunts de 1958 à 1964 se sont montés à 69,22 millions d'unités de compte; le montant restant dû au 31 décembre 1964 s'élevait donc encore à 435,96 millions d'unités de compte.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des différents emprunts émis ou contractés jusqu'à la fin de 1964.

TABLEAU 7
Emprunts émis ou contractés

Année	Taux d'intérêt annuel	Durée (ans)	Montant initial		Montant restant dû au 31 décembre 1964 (contre-valeur en unités de compte)	
			en monnaie nationale	contre-valeur en unités de compte		
1954	3 ⁷ / ₈	25	\$U.S.A.	100.000.000	100.000.000	76.800.000
1957	5-5 ¹ / ₂	5-18		35.000.000	35.000.000	21.200.000
1958	4 ¹ / ₂ -5	5-20		50.000.000	50.000.000	32.700.000
1960	4 ³ / ₄ -5 ³ / ₈	5-20		35.000.000	35.000.000	28.400.000
1962	5 ¹ / ₄	20		25.000.000	25.000.000	25.000.000
1964	5 ¹ / ₄	20		30.000.000	30.000.000	30.000.000
					275.000.000	214.100.000
1955	3 ³ / ₄	25	DM	50.000.000	12.500.000	9.390.000
1956	4 ¹ / ₄	20		2.977.450	744.362	551.573
1964	5 ³ / ₄	12		100.000.000	25.000.000	25.000.000
1964	5 ¹ / ₂	15		100.000.000	25.000.000	25.000.000
1964	5 ³ / ₄	12		30.000.000	7.500.000	7.500.000
					70.744.362	67.441.573
1961	4 ¹ / ₂	5	Fl.	10.000.000	2.762.431	2.762.431
1961	4 ¹ / ₂	20		50.000.000	13.812.155	13.812.155
1962	4 ³ / ₄	20		25.000.000	6.906.078	6.906.078
1962	4 ³ / ₄	25		6.000.000	1.657.458	1.524.862
1962	4 ¹ / ₂	5		20.000.000	5.524.862	5.524.862
1963	4 ¹ / ₂	5		10.000.000	2.762.431	2.762.431
1963	4 ³ / ₈	30		1.750.000	483.425	467.403
1964	5 ³ / ₄	20		25.000.000	6.906.078	6.906.078
					40.814.918	40.666.300
1964	5	20	FF	150.000.000	30.382.454	30.382.454
1956	4 ¹ / ₄	18	FS	50.000.000	11.434.269	8.861.558
1961	4 ³ / ₄	5		9.000.000	2.058.168	1.131.993
1961	4 ¹ / ₂	5		2.290.000	523.690	288.029
1962	4 ¹ / ₂	18		60.000.000	13.721.123	13.721.123
					27.737.250	24.002.703
1963	5 ¹ / ₂	20	Lit.	15.000.000.000	24.000.000	24.000.000
1955	3 ¹ / ₂	25	FL	5.000.000	100 000	—
1957	5 ³ / ₈	25		100.000.000	2.000.000	1.830.143
1961	5 ¹ / ₄	25		100.000.000	2.000.000	2.000.000
1961	5	25		100.000.000	2.000.000	2.000.000
1962	4 ³ / ₄	15		300.000.000	6.000.000	6.000.000
1962	5 ¹ / ₈	25		250.000.000	5.000.000	5.000.000
1964	5 ³ / ₈	20		150.000.000	3.000.000	3.000.000
					20.100.000	19.830.143
1955	3 ¹ / ₂	25	FB	200.000.000	4.000.000	3.216.000
1955	3 ¹ / ₂	25		20.000.000	400.000	321.600
1962	5 ¹ / ₄	20		300.000.000	6.000.000	6.000.000
1963	5 ¹ / ₂	20		300.000.000	6.000.000	6.000.000
					16.400.000	15.537.600
					505.178.984	435.960.773

VII - LES OPÉRATIONS DE PRÊTS ET DE GARANTIES

Les ressources disponibles en 1964 pour l'octroi de prêts ont atteint le montant de 149,37 millions d'unités de compte.

Ce chiffre, qui comprend aussi bien des fonds propres que des fonds d'emprunts, se décompose comme suit:

(en millions d'unités de compte)

1) Fonds d'emprunts

— Fonds disponibles en début d'année	3,05	
— Produit des emprunts de l'année 1964	127,79	
— Remboursements anticipés de prêts antérieurs	4,34	135,18

2) Fonds propres (réserve spéciale)

— Recettes non utilisées des années antérieures	6,19	
— Partie des recettes d'intérêts perçues en 1964	7,37	
— Remboursements de prêts antérieurs	0,63	14,19

Total 149,37

Ces moyens financiers ont été affectés à des prêts destinés à faciliter des investissements industriels, la construction de maisons ouvrières et des projets de reconversion. Les investissements industriels et la reconversion ont été financés exclusivement à l'aide de fonds d'emprunts. A la construction de logements ont été affectés à la fois les fonds de la réserve spéciale et une partie des fonds d'emprunts. Le total des nouveaux prêts accordés en 1964 a atteint le montant de 130,82 millions d'unités de compte; leur répartition par secteur et par pays ressort du tableau ci-après:

TABLEAU 8

Ventilation des prêts accordés en 1964

(en millions d'unités de compte)

Secteur	Allemagne (R. F.)	France	Italie	Belgique	Communauté
Charbonnages et cokeries	18,88	4,35	—	—	23,23
Mines de fer	—	—	—	—	—
Sidérurgie	36,28	17,56	27,61	0,80	82,25
	55,16	21,91	27,61	0,80	105,48
Reconversion	—	—	15,00	—	15,00
Construction de maisons ouvrières	4,27	1,01	3,26	1,80	10,34
Total	59,43	22,92	45,87	2,60	130,82

Les caractéristiques essentielles des diverses opérations de prêts réalisées en cours d'année peuvent se résumer comme suit:

1. Le financement des investissements industriels

a) Prêts

La Haute Autorité a pu considérablement accroître, en 1964, son effort de financement en faveur des industries de la Communauté. Le montant de 105,48 millions d'unités de compte affecté en 1964 à cette fin a été réservé au financement de projets prioritaires au regard des objectifs généraux. Dans le secteur de la sidérurgie, il s'est agi essentiellement d'installations pour la préparation des charges aux hauts fourneaux, d'équipements pour la production d'acier à l'oxygène, d'installations de coulée continue et de la création d'usines communes à plusieurs entreprises. Dans le secteur du charbon ont été pris en considération des projets ayant pour but l'amélioration des rendements et des prix de revient ainsi que les installations assurant la valorisation du charbon, telles que centrales minières et installations de chauffage à distance.

Les prêts ont été consentis à des taux échelonnés entre $5\frac{3}{4}\%$ et $6\frac{3}{8}\%$ l'an et pour des durées se situant entre 12 et 20 ans; les versements relatifs ont été effectués au pair.

b) Garanties

Au cours de l'année 1964, aucune demande de garantie de prêts contractés auprès de tiers par des entreprises n'a été introduite auprès de la Haute Autorité. Le montant des engagements au titre des garanties accordées antérieurement a diminué à concurrence des amortissements effectués par les emprunteurs. Au 31 décembre 1964, il s'élevait à 42,35 millions d'unités de compte, contre un montant initial de 44,51 millions d'unités de compte.

2. Les prêts en faveur de la construction de maisons ouvrières

La Haute Autorité finance la construction de logements pour mineurs et sidérurgistes au moyen des fonds de la réserve spéciale. Ces prêts sont consentis dans la monnaie du pays du bénéficiaire, donc sans risque de change. En outre, les taux d'intérêts très réduits (1 % en général) appliqués à ces prêts permettent un jumelage de ces fonds avec des capitaux complémentaires originaires des pays membres et assortis des conditions du marché. Il est ainsi à la fois possible de quadrupler le volume des moyens disponibles et de maintenir le taux moyen des prêts à un niveau favorable.

L'institution mobilise ces fonds complémentaires soit directement en contractant des emprunts, soit indirectement en associant des investisseurs institutionnels au financement des projets auxquels elle apporte sa contribution.

La Haute Autorité a poursuivi en 1964 une politique active dans ce domaine. Les contrats passés avec les bénéficiaires au cours de l'année 1964 s'élèvent à un total de 10,34 millions d'unités de compte (dont 8,28 millions sur les fonds de la réserve spéciale et 2,06 millions sur les fonds

d'emprunts). Les moyens financiers additionnels indirectement mobilisés en 1964 auprès des investisseurs institutionnels des différents pays membres ont atteint environ 25 millions d'unités de compte.

3. Les prêts en faveur de la reconversion

L'année 1964 a été caractérisée par un accroissement considérable du volume des opérations de reconversion. Les prêts accordés pendant l'année ont atteint le montant de 15 millions d'unités de compte. Ces opérations ont contribué au financement d'un grand projet de reconversion, d'importance régionale, en Sardaigne.

D'autres demandes de financement ont été introduites par différents gouvernements. La Haute Autorité a favorablement accueilli plusieurs de ces projets. Toutefois, l'examen des demandes n'était pas terminé à la fin de l'année et les prêts correspondants n'avaient pu encore être accordés.

4. Récapitulation des opérations de prêts (1954—1964)

Au 31 décembre 1964, le total des prêts consentis par la Haute Autorité depuis le début de son activité, aussi bien sur ses fonds propres que sur les fonds d'emprunts, se montait à 580,09 millions d'unités de compte (montants initiaux). A la même date, le montant des garanties accordées s'élevait à 44,51 millions d'unités de compte. Le volume global de l'aide de la Haute Autorité au financement des investissements atteignait ainsi 624,60 millions d'unités de compte. La répartition de cette somme par secteur et par pays ressort du tableau suivant:

TABLEAU 9

**Répartition des prêts et garanties accordés jusqu'au 31 décembre 1964
par secteur et par pays
(Montants initiaux)**

(en millions d'unités de compte)

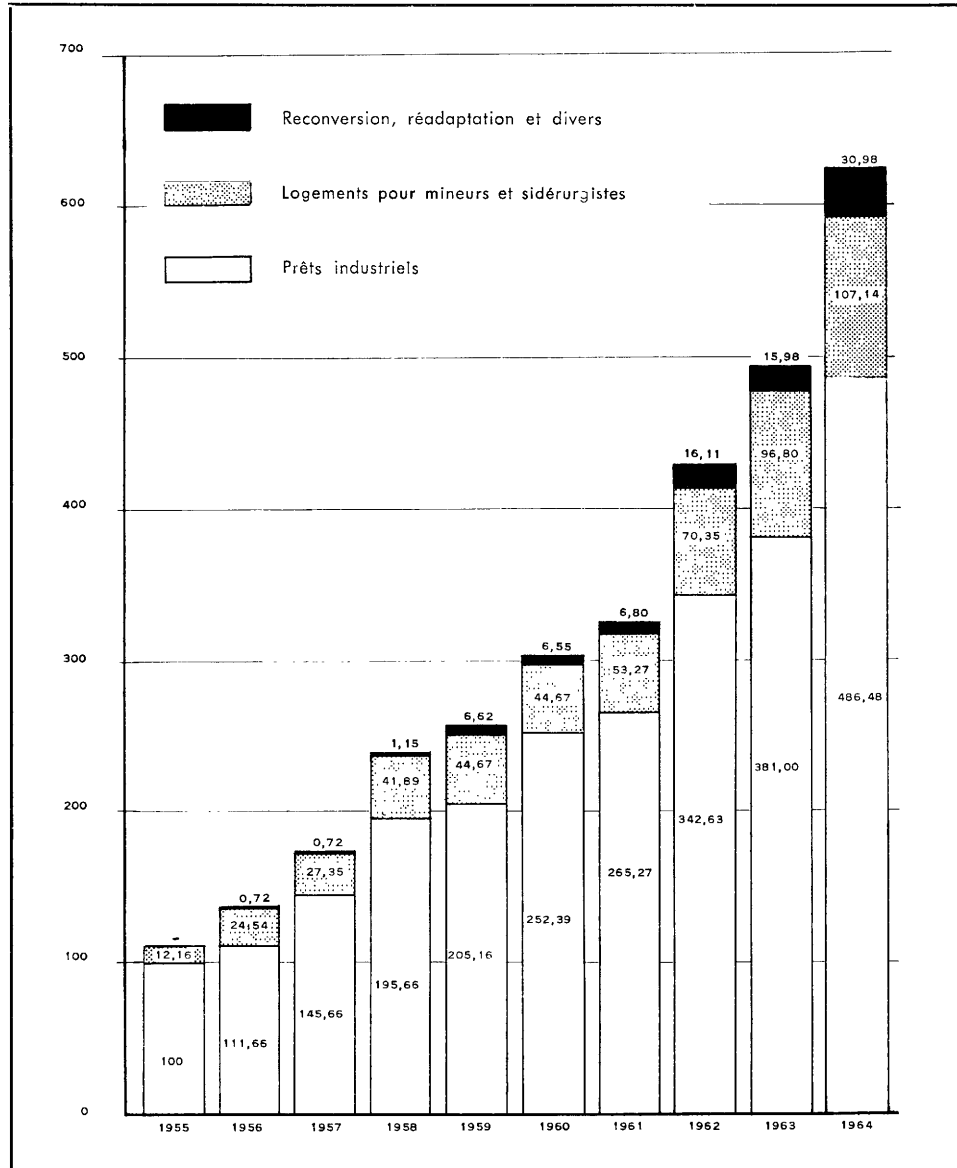
	Prêts			Garan- ties	Total des prêts et garanties	%
	sur fonds d'em- prunts	sur fonds propres	Total			
A - Répartition par caté- gorie d'investisse- ments						
Industrie charbon- nière ⁽¹⁾	170,86	—	170,86	—	170,86	27,35
Mines de fer ⁽²⁾	30,25	—	30,25	—	30,25	4,85
Industrie sidérur- gique ⁽¹⁾	241,16	—	241,16	44,21	285,37	45,69
Maisons ouvrières	41,06	62,75	103,81	—	103,81	16,62
Reconversion industrielle	24,31	—	24,31	—	24,31	3,89
Réadaptation	—	5,65	5,65	0,30	5,95	0,95
Recherche (construc- tion expérimentale)	—	3,33	3,33	—	3,33	0,53
Divers	—	0,72	0,72	—	0,72	0,12
Total	507,64	72,45	580,09	44,51	624,60	100,00
B - Répartition par pays						
Allemagne (R. F.)	245,45	42,48	287,93	32,50	320,43	51,30
Belgique	50,60	3,66	54,26	—	54,26	8,68
France	100,13	14,75	114,88	11,71	126,59	20,27
Italie	106,62	5,99	112,61	0,30	112,91	18,08
Luxembourg	2,70	2,40	5,10	—	5,10	0,82
Pays-Bas	2,14	3,17	5,31	—	5,31	0,85
Communauté	507,64	72,45	580,09	44,51	624,60	100,00

⁽¹⁾ Y compris les cokeries et les centrales thermiques.
⁽²⁾ Y compris les installations d'agglomération.

Les chiffres du tableau 9 reproduisant seulement les montants totaux des prêts consentis et des garanties accordées à la fin de 1964, le diagramme ci-après fait apparaître le développement, année par année, de l'action de la Haute Autorité dans le financement des investissements.

**Prêts et garanties accordés au 31 décembre
de chacune des années 1955-1964
(Montants initiaux)**

(en millions d'unités de compte)



VIII - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le montant total des provisions destinées à couvrir les dépenses budgétaires de la Haute Autorité a subi une légère diminution en 1964. Seule la réserve spéciale s'est accrue, ce qui a permis de poursuivre le financement de maisons ouvrières.

Au cours de l'année écoulée, les entreprises de la Communauté ont introduit d'importantes demandes de prêts auprès de l'institution. Ces industries, caractérisées par un grand besoin de capitaux, ont ainsi marqué un intérêt considérable pour l'action menée par la Haute Autorité dans le domaine du financement des investissements.

D'autre part, l'amélioration de la situation sur certains des principaux marchés financiers européens ainsi qu'une coopération internationale plus étroite, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, ont permis d'augmenter sensiblement, par rapport à l'année précédente, le volume des émissions réalisées, comme en 1963, exclusivement en Europe. La Haute Autorité a ainsi pu satisfaire une large fraction des demandes de prêts introduites.

Si ces développements favorables devaient se maintenir en 1965, la Haute Autorité serait en mesure de poursuivre une politique active de financement des projets de modernisation et de rationalisation des entreprises de la Communauté.

En annexe se trouvent reproduits le bilan de la Haute Autorité ainsi que l'état des recettes et des dépenses au 31 décembre 1964.

ANNEXES

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'ANNÉE 1964**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1964

**HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

**RECETTES ET DÉPENSES DE LA HAUTE AUTORITÉ
POUR L'ANNÉE 1964**

(y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts
et de prêts)

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E. Une unité
de compte représente la contre-valeur des différentes monnaies converties
sur la base des taux suivants: 1 unité de compte A.M.E. = \$ U.S.A. 1
= DM 4 = FB 50 = FF 4,93706 = Lit. 625 = FL 50 = Fl. 3,62 =
FS 4,37282.

Dépenses	Période du 1-1-64 au 30-6-64	Période du 1-7-64 au 31-12-64	Période du 1-1-64 au 31-12-64
I - DÉPENSES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
— Intérêts des emprunts	8.035.555,07	9.960.731,78	17.996.286,85
— Commission aux dépositaire et agents bancaires	264.106,99	366.571,54	630.678,53
— Dépenses diverses	22,63	10,41	33,04
<i>Total des recettes du service des emprunts et des prêts</i>	8.299.684,69	10.327.313,73	18.626.998,42
II - AUTRES DÉPENSES			
— Dépenses administratives	8.245.075,99	8.237.284,17	16.482.360,16
— Frais financiers	1.920.939,86	2.830.476,95	4.751.416,81
— Dépenses pour recherche	2.646.665,35	2.083.417,35	4.730.082,70
— Dépenses pour réadaptation	1.408.558,28	960.632,76	2.369.191,04
— Dépenses de pensions	129.658,72	594.066,14	723.724,86
<i>Total autres dépenses</i>	14.350.898,20	14.705.877,37	29.056.775,57
Total des dépenses	22.650.582,89	25.033.191,10	47.683.773,99
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1.554.485,98	1.650.049,55	3.204.535,53

L'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé, pour la période du 1-1-64 au 31-12-64, à 3.204.535,53 unités de compte. Le détail des affectations et des reprises aux comptes réserves et provisions est retracé ci-dessous.

AFFECTATIONS

— à la réserve spéciale	7.376.581,98	
— à la provision pour dépenses de recherche	649.837,90	
— au fonds des pensions	1.024.141,56	
— aux engagements conditionnels	4.000.000,—	
— à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	1.091.635,83	14.142.197,27
REPRISE		
— à la provision pour dépenses de réadaptation	10.937.661,74	10.937.661,74
		3.204.535,53

Pour la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
«Crédit et investissements»

Joseph DINJEART
Directeur général
«Administration et finances»

Recettes	Période du 1-1-64 au 30-6-64	Période du 1-7-64 au 31-12-64	Période du 1-1-64 au 31-12-64
I - RECETTES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
Intérêts			
— sur prêts sur fonds d'emprunts	8.579.817,64	10.130.042,07	18.709.859,71
— sur fonds d'emprunts non versés	144.190,78	714.988,70	859.179,48
— sur prêts provenant des fonds non empruntés	373.361,91	384.518,84	757.880,75
Commission de garantie	109.319,96	109.465,44	218.785,40
Recettes diverses	211,—	101,—	312,—
<i>Total des recettes du service des emprunts et des prêts</i>	9.206.901,29	11.339.116,05	20.546.017,34
II - PRÉLÈVEMENT			
— Entreprises allemandes	5.007.699,35	5.350.099,27	10.357.798,62
— Entreprises belges	888.025,52	890.980,22	1.779.005,74
— Entreprises françaises	2.293.324,97	2.236.485,74	4.529.810,71
— Entreprises italiennes	1.055.684,82	995.152,18	2.050.837,—
— Entreprises luxembourgeoises	319.642,32	340.400,86	660.043,18
— Entreprises néerlandaises	436.148,32	408.785,62	844.933,94
<i>Total du prélèvement</i>	10.000.525,30	10.221.903,89	20.222.429,19
III - AUTRES RECETTES			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille	3.912.172,14	4.017.244,11	7.929.416,25
— Amendes et majorations pour retard	4.898,40	13.652,01	18.550,41
— Recettes du fonds des pensions	841.710,80	906.155,62	1.747.866,42
— Divers	238.860,94	185.168,97	424.029,91
<i>Total autres recettes</i>	4.997.642,28	5.122.220,71	10.119.862,99
Total des recettes	24.205.068,87	26.683.240,65	50.888.309,52

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 31 décembre 1964 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 3 mars 1965

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

**HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1964

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E. Une unité de compte représente la contre-valeur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants: 1 unité de compte A.M.E. = \$ U.S.A. 1 = DM 4 = FB 50 = FF 4,93706 = Lit. 625 = FL 50 = Fl. 3,62 = FS 4,37282.

I - EMPRUNTS ⁽¹⁾			
en dollars U.S.A.		214.100.000,—	
en Deutsche Mark		67.441.572,61	
en florins		40.666.298,34	
en francs français		30.382.454,34	
en francs suisses		24.002.703,05	
en lires		24.000.000,—	
en francs luxembourgeois		19.830.143,56	
en francs belges		15.537.600,—	435.960.771,90
II - RÉSERVES			
A- Fonds de garantie		100.000.000,—	
B- Réserve spéciale		66.193.725,42	166.193.725,42
III - PROVISIONS POUR AIDES FINANCIÈRES			
A- Réadaptation			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	12.484.059,04		
2. Contrepartie des prêts versés	298.361,87		
3. Montant disponible ⁽²⁾	10.000.000,—	22.782.420,91	
B- Recherche technique et économique			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	20.164.791,20		
2. Contrepartie des prêts versés	2.786.121,16		
3. Montant disponible ⁽²⁾	3.000.000,—	25.950.912,36	48.733.333,27
IV - FONDS DES PENSIONS			13.659.219,31
V - INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS ⁽³⁾			5.874.127,51
VI - COUPONS ET OBLIGATIONS ÉCHUS MAIS NON ENCORE PRÉSENTÉS			3.064.529,41
VII - CRÉDITEURS DIVERS			126.518,63
VIII - ENGAGEMENTS CONDITIONNELS			6.000.000,—
IX - PROVISION POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ			21.482.097,64
X - ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET GARANTIES	42.346.969,22		
			701.094.323,09

(1) Dont titres d'emprunts garantis: 199.083.029,30.

(2) Conservé à titre de réserve conjoncturelle.

(3) Dont sur titres d'emprunts garantis: 3.374.948,68.

**Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier**

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
«Crédit et investissements»

Joseph DINJEART
Directeur général
«Administration et finances»

ACTIF

I - PRÊTS SUR FONDS D'EMPRUNTS ⁽¹⁾			
A- Prêts versés			
en dollars U.S.A.		207.890.000,—	
en Deutsche Mark		67.391.572,61	
en florins		40.638.674,03	
en francs français		27.992.367,93	
en francs suisses		24.002.703,05	
en lires		23.040.000,—	
en francs luxembourgeois		16.830.143,56	
en francs belges		15.537.600,—	423.323.061,18
B- Fonds d'emprunts non versés			
en dollars U.S.A.		6.210.000,—	
en francs luxembourgeois		3.000.000,—	
en francs français		2.390.086,41	
en lires		960.000,—	
en Deutsche Mark		50.000,—	
en florins		27.624,31	12.637.710,72
			435.960.771,90
II - PRÊTS SUR FONDS PROPRES			
A- Prêts sur la réserve spéciale pour le financement des maisons ouvrières ⁽²⁾			
		59.129.902,72	
B- Autres prêts			
1. Prêts au titre de la réadaptation	298.361,87		
2. Prêts au titre de la recherche technique	2.786.121,16	3.084.483,03	62.214.385,75
III - DISPONIBLE ET RÉALISABLE			
A- Caisse et banques			
		146.581.790,85	
B- Autres placements à court et moyen terme avec engagement bancaire			
		3.866.770,90	150.448.561,75
IV - PORTEFEUILLE			
			43.927.002,83
V - INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS			
			7.176.298,97
VI - DÉBITEURS DIVERS			
			1.367.301,89
VII - DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS ET GARANTIES			
	42.346.969,22		
			701.094.323,09

⁽¹⁾ Des créances et les sûretés y relatives, contrepartie des prêts accordés sur fonds d'emprunts, ainsi que d'autres avoirs sont nantis auprès de la Banque des règlements internationaux à Bâle, au bénéfice des porteurs de titres et coupons d'emprunts garantis de la Haute Autorité, visés en note 1 au passif du bilan, à concurrence des montants suivants:

Poste I: 199.083.029,30

Poste III: 2.533.760,03

Poste V: 3.360.273,96

⁽²⁾ Sur des engagements s'élevant à 60.179.902,72.

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 31 décembre 1964 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 3 mars 1965

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3663/2/65/1